

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 1^{er} septembre à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés : M. OTTIGER Jean-Claude a donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul, M. FLEURY Sylvain, M. ROBEZ-MASSON Jérémy

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Stéphane ROMANO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation PV du 2 juillet 2015

2 – Emploi CAE

3 – Personnel modification de poste

4 – Pertes sur créances éteintes

5 – SIAGEP : Adhésion au groupement de commandes « électricité »

6 - DIA

7 - Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 2 juillet 2015

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 2 juillet 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.

2 – Emploi CAE

M. le Maire propose d'embaucher un agent sous forme de CAE pour une durée d'un an en raison de 20 heures/semaine, en qualité d'agent polyvalent au service périscolaire et à la médiathèque.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir le personnel encadrant selon les instructions de la DDCSPP afin de prétendre aux versements des prestations allouées par la CAF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à signer un nouveau contrat CAE d'une durée d'un an à raison de 20 heures à compter du 1^{er} septembre 2015.

3 – Personnel modification de poste

M. le Maire expose : la médiathèque fonctionne uniquement avec les bénévoles depuis le départ en juin de la titulaire du poste. Selon la convention passée avec le Département « Médiathèque Départementale du Territoire de Belfort » lors de l'ouverture de la médiathèque, il est nécessaire de nommer un agent responsable en raison de 11 heures/semaine.

M. le Maire propose de nommer sur ce poste l'agent qui est actuellement à l'accueil en mairie, cette personne pourrait ainsi obtenir un poste à temps complet soit 24 heures en mairie et 11 heures à la médiathèque. Cet agent peut bénéficier d'une formation accélérée organisée par le Département.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'agent administratif 2^{ème} classe de 28 heures/semaines et de créer un poste d'agent administratif 2^{ème} classe à 35 heures/semaine à compter du 1^{er} septembre 2015.

4 - Pertes sur créances éteintes

M. le Maire expose : le trésorier vient de nous adresser une copie exécutoire de l'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu par jugement du tribunal d'instance du 30 juillet 2015, concernant des créances éteintes à présenter pour validation au Conseil Municipal. Il s'agit d'une dette de 820.26 € concernant des factures périscolaires impayées depuis 2012 adressées à une famille domiciliée sur la commune de DENNEY, (qui a déménagé sans laisser d'adresse pour la mairie). Le tribunal, sur demande de la Commission de Surendettement du Territoire de Belfort, a rendu son jugement qui consiste à l'effacement de toutes dettes.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les admissions en créances éteintes désignées ci-dessus pour un montant de 820.26 €

5 - SIAGEP : Adhésion au groupement de commandes « électricité »M. le Maire expose : depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour les collectivités locales. Aujourd'hui, les

consommateurs d'électricité peuvent choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs habituels. Cette ouverture à la concurrence se poursuit avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de l'électricité, suppression des tarifs réglementés de vente le 31 décembre 2015 pour tous les bâtiments raccordés à une puissance égale ou supérieures à 36 KVA. Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité. Le SIAGEP propose à ses adhérents la constitution d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de demander l'adhésion de DENNEY, au groupement de commandes coordonné par le SIAGEP ayant pour objet l'achat d'électricité et les services associés en matière d'efficacité énergétique.

6 - DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble non bâti sur terrain propre, cadastré section ZB n° 0486, lieu-dit Pré du Gill lot 3 pour une surface de 6 ares.
- La vente d'un immeuble non bâti sur terrain propre, cadastré section ZB n° 0488, lieu-dit Pré du Gill lot 5 pour une surface de 6 ares 1 ca

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

7 - Questions et informations diverses

Aide aux devoirs : M. Bruno BIANCHI propose de mettre en place une étude surveillée pour l'aide aux devoirs de 16h40 à 17h30, juste après les NAP. Les tarifs sont à étudier soit à la journée, soit à la semaine, par forfaits..., les parents pourront inscrire leur enfant en complétant une fiche, ce projet est en étude et sera présenté ultérieurement au conseil municipal.

Ecoles du RPI : 90 élèves inscrits dans les deux classes.

M. le Maire signale au conseil qu'il vient d'apprendre aujourd'hui même qu'une classe s'est ouverte sur la commune de PHAFFANS, il regrette le manque de communication et notamment de la part des services de l'académie qui n'ont pas daigné informer la commune de Denney qui fait partie du RPI.

Ecole élémentaire de DENNEY :

- Les travaux concernant la reprise des peintures, des sols des deux classes et des sanitaires sont terminés.
- Pour satisfaire à l'opération menée via l'inspection académique et la CAB consistant à installer deux tableaux interactifs et la fourniture de tablettes numériques, des prises électriques ont été installées dans les classes.

Les travaux sont terminés, la mise en service est prévue en décembre ou janvier prochain.

Suite aux différents travaux effectués dans les classes, M. Germain BESANCON propose de programmer une visite de l'école avec les conseillers.

Préemption par la commune du bâtiment situé 65 Grande Rue à DENNEY :

Il faut attendre le retour de l'enregistrement de l'acte par les services des impôts, pour la remise des clés.

Noël des enfants et des anciens : suite aux élections programmées les 6 et 13 décembre 2015, la date pour le Noël des enfants est repoussée au 19 décembre et le repas « des anciens » aura lieu le 20 décembre.

L'ADAPEI recherche des volontaires pour la distribution des brioches, info diffusée sur le site de la commune.

Syndicat intercommunal de la Baroche :

M. Bertrand PAILLARD s'est rendu à la dernière réunion syndicale, il rapporte :

- la clôture autour de l'enceinte de l'école est installée
- 65 enfants inscrits à la maternelle de la Baroche
- projet de transmettre le bâtiment de la cure à Territoire Habitat : il est prévu la création de 4 logements 2 T2 et 2 T4. Pour la réalisation de ce projet la participation de chaque commune membre du syndicat est fixée à 24 000 €.

Le montant des travaux est estimé à plus de 500 000 €, dossier à suivre....

Un prêtre sera prochainement nommé sur la Baroche.

M. le Maire rappelle la date du vide-greniers de DENNEY : le dimanche 6 septembre 2015

La séance est levée à 21h45.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.